



Mariage mixte avec ma fiancée algérienne

Par Visiteur

Je voudrais savoir quelle est la meilleure solution pour épouser ma fiancée algérienne sachant que je suis de nationalité française né de parents français en France
je sais qu'il est possible de l'épouser si elle obtient un visa mais elle a essuyé deux refus l'année dernière alors que nous voulions nous rencontrer en réel après presque un an de relation à distance et que j'ai été obligé d'aller la voir moi-même en Algérie pendant deux semaines
nous sommes très amoureux l'un de l'autre et notre démarche est sincère

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

je sais qu'il est possible de l'épouser si elle obtient un visa mais elle a essuyé deux refus l'année dernière alors que nous voulions nous rencontrer en réel après presque un an de relation à distance et que j'ai été obligé d'aller la voir moi-même en Algérie pendant deux semaines
Pour quelle raison votre fiancée n'a pas obtenu de visa?
Vous pouvez vous marier en Algérie selon la loi algérienne après avoir établi un dossier. Ensuite vous solliciterez une transcription de votre mariage. Une fois cette transcription faite votre épouse pourra solliciter depuis son pays un visa long séjour lequel lui permettra de demander en France une carte de séjour mention vie privée et familiale.

Cordialement

Par Visiteur

Le fait est que pour me marier en Algérie avec ma fiancée il faut que je me convertisse à l'islam et je m'y refuse par principe car bien qu'amoureux fou d'elle je pense que ma conversion ne serait pas sincère si ce n'est que pour l'épouser c'est pourquoi je veux l'épouser sur le territoire français afin de respecter ses convictions et les miennes

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

le fait est que pour me marier en Algérie avec ma fiancée il faut que je me convertisse à l'islam et je m'y refuse par principe car bien qu'amoureux fou d'elle je pense que ma conversion ne serait pas sincère si ce n'est que pour l'épouser c'est pourquoi je veux l'épouser sur le territoire français afin de respecter ses convictions et les miennes
Je comprends parfaitement votre décision et la respecte. Malheureusement la seule solution est que votre fiancée obtienne un visa même court séjour. Elle doit préciser sur sa demande de visa que la demande est faite en vue de se marier. En principe il ne devrait pas lui être refusé.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse j'espère que son visa court séjour sera accepté mais comme je vous l'ai dit elle a déjà essuyé deux refus peut-être dois-je lui fournir des preuves de demande d'acte de mariage en mairie? de plus j'ai envoyé des courriers papiers, des courriels à l'ambassade et au consulat mais j'ai du mal à obtenir des réponses

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j espere que son visa court sejour sera accepté mais comme je vous l ai dit elle a deja essayé deux refus peut etre dois je lui fournir des preuves de demande d acte de mariage en mairie?

Quels étaient les motifs de refus?

Oui sans doute cela sera une preuve supplémentaire de votre engagement réciproque à vous marier.

Cordialement

Par Visiteur

Comme vous le savez peut etre le consulat ne donne pas les motifs de refus de visa j espere justement arriver a les joindre pour tenter d avoir une explication

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Il est vrai que le refus n'a pas à être motivé et malheureusement je doute que le consulat vous communique les raisons. Peut être est ce lié à ces revenus, aux conditions d'hébergement en France?

Cordialement